

Le 23 octobre 2012

**M<sup>e</sup> Louise Tremblay**  
Ligne directe : 514.871.5476  
ltremblay@millerthomsonpouliot.com

**PAR SDE ET PAR COURRIER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande ré--amendée de modification de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013  
Dossier : R-3793-2012(Phase 2)  
Notre dossier : 111216.0068

---

Chère consoeur,

Suite à la vôtre du 17 octobre dernier, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la Phase 2 du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative de une heure vingt (1h20). Elle sera présentée par les trois panels suivants :

**PANEL COMPOSÉ DE JAMIE LEBLANC, LISE MAUVIEL, KAMIL BAIG ET ASHA PATEL**

- 1) Présentation sommaire sur certains enjeux de la demande tarifaire (10 minutes).
- 2) Présentation sommaire du revenu additionnel requis de distribution pour l'année témoin 2013 incluant la demande d'ajout d'une exclusion (facteur Y), la demande de modification des conventions comptables réglementaires et la demande d'ajout d'un facteur exogène (30 minutes).

**PANEL COMPOSÉ DE LISE MAUVIEL, MATTHEW KIRK, JACKIE COLLIER, ET ANTON KACICNIK**

- 1) Présentation des résultats de l'étude d'allocation des coûts pour l'année témoin 2013 (10 minutes).
- 2) Présentation des résultats de l'allocation du revenu requis de distribution 2013 entre les différents tarifs (10 minutes).

3) Présentation de la proposition de Gazifère à l'égard des tarifs 1 et 2 (10 minutes).

**PANEL COMPOSÉ DE LISE MAUVIEL, MARC ST-PIERRE, JULIE-CHRISTINE LACOMBE ET DANY LEMIEUX**

1) Présentation sommaire de la preuve relative au PGEÉ 2013 (10 minutes).

Tous les témoins témoigneront à titre de témoins ordinaires.

À ce stade-ci, nous estimons à 15 minutes au total le temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins des intervenants et à 30 minutes le temps requis pour notre argumentation.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON POULIOT sncrl

Louise Tremblay  
LT/lid  
P.j.

c.c. Procureurs des intervenants (par courriel)

7037588\_1.DOC